

www.afn.ca

Our Communities
Our Nations
Our Voice



www.afn.ca

Nos communautés
Nos nations
Notre voix



Les Premières Nations comptent.

First Nations Count.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS PRIORITÉS LIÉES À L'ÉLECTION FÉDÉRALE 2011

Le Canada peut avantageusement évoluer en partenariat avec les Premières Nations. Durant la campagne électorale fédérale de 2011, nous invitons tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à en apprendre davantage sur les Premières Nations et à découvrir les possibilités d'entraide communes.

Il est nécessaire de prendre immédiatement des mesures particulières pour garantir l'équité et l'égalité des chances. Nous encourageons tous les partis fédéraux à examiner les faits et à s'engager à progresser aux côtés des Premières Nations sur la voie de la réconciliation en vue de maintenir des relations durables fondées sur les traités et les accords et de soutenir les capacités de nos gouvernements et citoyens dans leurs efforts visant à atteindre l'autosuffisance.



Our Communities
Our Nations
Our Voice



www.afn.ca

Assemblée des Premières Nations Une vision d'avenir Priorités liées à l'élection fédérale 2011

Les Premières Nations entretiennent une relation particulière avec le gouvernement fédéral; une relation de nation à nation fondée sur nos droits et traités. Les élections fédérales donnent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) la possibilité d'attirer l'attention des partis politiques fédéraux sur les préoccupations collectives des Premières Nations et de les inciter à prendre des mesures.

Les Premières Nations de l'ensemble du Canada accomplissent des progrès et surmontent des obstacles en se fondant sur un ensemble de priorités bien définies. Il s'agit de notre programme; un programme qui aura des effets considérables sur la productivité et la qualité de vie de toute la population canadienne. Il incombe à tous les citoyens canadiens, en particulier aux représentants élus, de travailler avec nous. Ces élections constituent une occasion exceptionnelle de progresser ensemble et d'améliorer la qualité de vie des citoyens des Premières Nations, comme celle de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Les priorités exprimées par les Premières Nations sont nombreuses, conformes aux diverses situations et découlent des exigences géographiques et historiques de nos nations. En nous basant sur des résolutions adoptées par les Chefs en assemblée et sur la planification stratégique du Comité exécutif national de l'APN, nous avons établi des priorités nationales pour les prochaines élections, axées sur le thème générique suivant : **Travailler ensemble maintenant à l'édification d'un avenir fructueux**. Les priorités sont réparties selon les catégories suivantes :

- A. **Affirmation** – Reconnaître nos droits et responsabilités et donner aux gouvernements des Premières Nations les moyens d'aller au-delà de la *Loi sur les Indiens*, mettre en œuvre les traités et accords et régler les revendications.
- B. **Éducation** – Permettre la mise en place d'un système d'éducation des Premières Nations durable et équitable, qui tient compte des langues et de la culture des Premières Nations, assorti des investissements adéquats.
- C. **Partenariat** – Libérer le potentiel économique des Premières Nations, soutenir les économies des Premières Nations et les nouvelles possibilités énergétiques et affirmer la responsabilité environnementale.
- D. **Sécurité et santé communautaire** – Réévaluer les fondements essentiels de la santé et de la sécurité communautaires, dont le logement, la qualité de l'eau potable, les services d'urgence, la justice et l'intervention communautaires afin de faire valoir et protéger le rôle important des femmes et des enfants dans nos communautés.





A. AFFIRMATION

Habiliter les gouvernements des Premières Nations, mettre en œuvre les traités et accords et régler les revendications

Les Premières Nations de l'ensemble du Canada mettent en œuvre des idées et des plans destinés à mettre sur pied des gouvernements des Premières Nations forts et durables qui ne subissent plus les contraintes ni le contrôle de la *Loi sur les Indiens*.

Pour accomplir des avancées positives, il est nécessaire de modifier fondamentalement la relation entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des Premières Nations. Le Canada a pour rôle de soutenir les innovations mises en place par les Premières Nations, d'éliminer les obstacles à la réussite et de mettre fin à son ingérence dans la compétence des Premières Nations. Il doit aussi accompagner les Premières Nations dans le changement en travaillant avec elles à la mise au point appropriée de mécanismes de transition, d'outils de renforcement des capacités et d'une formation, dans les domaines où cela s'avère nécessaire.

Les traités concernent toutes les régions du Canada. Bien qu'ils soient différents les uns des autres, tous les traités ont au moins un élément en commun : ils constituent la base de la relation entre les Premières Nations et la Couronne, ce qui n'est pas le cas de la *Loi sur les Indiens*.

Le 12 novembre 2010, le gouvernement du Canada a ratifié la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), qui établit un ensemble de normes minimales destinées à orienter tant le Canada que les Premières Nations dans une relation de partenariat fondée sur le respect mutuel, tel qu'indiqué dans les traités.

Mettre en œuvre la DNUDPA constitue une étape importante car cela modifiera la relation de responsabilisation existant entre le gouvernement du Canada, les gouvernements et organisations des Premières Nations et les citoyens que chacune de ces entités représente.

Un gouvernement soutenant les Premières Nations s'engagerait à :

- travailler avec les gouvernements des Premières Nations et à **soutenir les innovations des gouvernements des Premières Nations** ainsi que toute mesure progressiste visant à éliminer les contraintes de la *Loi sur les Indiens*;
- travailler avec les gouvernements des Premières Nations à la définition d'**une approche stable et prévisible de transferts de fonds**, qui serait basée sur des facteurs de majoration équitables et des normes de service définies en commun;
- veiller à ce que l'élaboration de politiques et les lois soient **conformes aux normes établies par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** et qu'elles soient en accord avec l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1985*;
- **restructurer les mécanismes gouvernementaux** afin qu'ils soient centrés sur l'application de la DNUDPA et celle de l'article 35 dans toutes les discussions avec les Premières Nations – et délaissier





Our Communities
Our Nations
Our Voice



www.afn.ca

l'approche actuelle qui consiste à surveiller la façon dont les gouvernements des Premières Nations administrent les programmes fédéraux;

- **réinvestir les économies** découlant de la restructuration dans des transferts destinés aux gouvernements des Premières Nations;
- créer le **Bureau de la reddition de comptes des Premières Nations**, qui serait dirigé par un **ombudsman** indépendant chargé de superviser la reddition de comptes entre le Canada et les Premières Nations et de fournir des lignes directrices, de la formation, des outils et des ressources aux gouvernements et citoyens des Premières Nations;
- soutenir la mise sur pied d'un **Tribunal des traités impartial et indépendant** pour régler les conflits survenant durant la mise en œuvre des traités;
- prendre immédiatement des mesures pour **réformer l'actuelle Politique sur les revendications globales**, et travailler en collaboration avec les Premières Nations à l'élaboration d'une politique et d'un processus justes et honnêtes, prenant en compte les droits ancestraux et issus de traités, qui seraient conformes à la *Proclamation royale de 1763*, à la *Loi constitutionnelle de 1982*, à la DNUDPA et au droit canadien.

B. ÉDUCATION

Permettre la mise en place d'un système d'éducation des Premières Nations durable et équitable et investir dans ce système

Les Premières Nations croient fermement et à juste titre au contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations – un mouvement lancé en 1972. Depuis, nous avons constaté des améliorations et des réalisations. Cependant, le changement ne s'effectue pas assez rapidement et le Canada ne peut pas se permettre de perdre une autre génération d'enfants. Nous ne devons laisser aucun enfant être victime d'une oppression d'une autre époque et de l'inégalité en éducation.

Investir dans les Premières Nations ne profite pas seulement aux communautés des Premières Nations. Il s'agit d'un plan durable et à long terme de stimulation de l'économie du Canada.

Faits à prendre en considération :

- D'après des prévisions, le Canada devrait être confronté à une pénurie de main-d'œuvre d'ici 2017 car les enfants du baby-boom partent à la retraite et le nombre de travailleurs prêts à les remplacer est peu élevé. Sachant que plus de la moitié des citoyens des Premières Nations ont moins de 23 ans, il est évident que nos jeunes peuvent remédier à cette pénurie, à condition qu'ils acquièrent les compétences et la formation nécessaires.
- Au rythme actuel, cela prendra 63 ans pour combler l'écart en matière de revenu qui existe entre les Autochtones et les autres citoyens du Canada. Cependant, si l'éducation venait à s'améliorer, les travailleurs des Premières Nations permettraient d'augmenter le PIB national de 179 milliards de dollars d'ici 2026, par l'intermédiaire de l'emploi et de la diminution des dépenses gouvernementales dans l'aide au revenu, les services sociaux, les soins de santé et la sécurité.





- Seulement la moitié des jeunes des Premières Nations terminent leurs études secondaires. *Mais lorsqu'ils les terminent, ils ont deux fois plus de chances de trouver un emploi.*
- Seulement 8 pour cent des citoyens autochtones détiennent un diplôme universitaire en comparaison de 23 pour cent dans le cas des citoyens canadiens. *Mais lorsqu'ils obtiennent un tel diplôme, ils triplent leur potentiel de revenus.*

Un gouvernement soutenant les Premières Nations investirait dans le potentiel de nos enfants en s'engageant à :

- favoriser clairement le **contrôle par les Premières Nations** de l'éducation des Premières Nations;
- veiller immédiatement à ce que **toutes nos communautés soient dotées d'écoles adéquates** et que chaque enfant des Premières Nations ait accès à un établissement d'enseignement sûr et sécuritaire;
- résoudre immédiatement la crise de financement qui prévaut actuellement au niveau de l'éducation des Premières Nations **en éliminant toute disparité et en proposant dans ce domaine une garantie durable** fondée sur les coûts réels et l'indexation;
- investir dans les **services d'apprentissage qui sont essentiels à toute école du XXI^e siècle**, c'est-à-dire des gymnases, des bibliothèques, un enseignement professionnel, des ordinateurs et des laboratoires scientifiques;
- travailler avec les Premières Nations à la mise en place de **soutiens institutionnels** professionnels destinés à fournir des moyens de soutien éducatifs de deuxième et troisième niveau, dont des **programmes des Premières Nations** et une **immersion dans les langues des Premières Nations**;
- mettre en place une garantie prévue par la loi portant sur le financement du coût réel de **l'éducation postsecondaire** des étudiants des Premières Nations;
- Reconnaître, défendre et soutenir les **institutions autochtones d'enseignement supérieur**.

C. PARTENARIATS

Économies, Énergie et Environnement

Les Premières Nations affirment depuis longtemps qu'elles ne sont pas opposées au développement – lorsque celui-ci respecte l'environnement et les droits. Les Premières Nations s'appêtent à présenter des moyens de libérer le potentiel économique et de créer des emplois et des solutions de subsistance durables dans leurs communautés.

Faits à prendre en considération :

- D'après Ressources naturelles Canada, en 2008, les secteurs (ressources naturelles) ont généré 12 % - ou 147,5 milliards de dollars - du produit intérieur brut (PIB) du Canada et employé directement près de 859 000 personnes.





Our Communities
Our Nations
Our Voice



www.afn.ca

- La plupart des projets d'exploitation des ressources naturelles touchent directement les territoires, droits et ressources des Premières Nations. Le règlement des revendications des Premières Nations, le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles et l'établissement de partenariats équitables sont essentiels à l'évolution de ce secteur important de l'économie canadienne.
- Le nombre de communautés des Premières Nations considérant l'exploitation de l'énergie propre comme un moyen de stimuler l'intérêt économique est croissant.
- Les investissements dans l'économie revêtent une grande importance, comme la capacité et la volonté d'exploiter les possibilités économiques. Ainsi, l'APN tiendra le Sommet autochtone international de l'énergie et de l'exploitation minière à Niagara Falls, en Ontario, du 27 au 29 juin 2011.

Un gouvernement soutenant les Premières Nations s'engagerait à :

- travailler avec les Premières Nations à l'élaboration de stratégies de développement à long terme susceptibles d'aider à garantir des moyens économiques permettant aux Premières Nations d'exploiter des créneaux de développement au moyen :
 - de l'amélioration de la main-d'œuvre et du perfectionnement des compétences des Premières Nations;
 - de la connectivité et des stratégies de cybercommunautés;
 - d'outils économiques avancés favorisant l'augmentation de la croissance financière ainsi que des services, programmes et mesures incitatives de soutien économique;
 - de systèmes qui soutiennent la durabilité environnementale, notamment par des programmes, services et mesures incitatives économiques des Premières Nations;
- travailler avec les Premières Nations pour aider à :
 - centrer davantage les efforts sur le déverrouillage du potentiel économique des Premières Nations et l'établissement de relations positives;
 - favoriser davantage les intérêts des Premières Nations dans la gestion, l'équilibre, l'environnement et la durabilité;
 - développer des réseaux de ressources communs et des fonctions de facilitation permettant de participer aux activités de secteurs tels que l'énergie et l'exploitation minière, d'une manière convenant aux Premières Nations;
- travailler avec les Premières Nations afin de soutenir et d'encourager les décisions en faveur de l'environnement, par exemple :
 - affirmer et faire progresser les droits des Premières Nations d'une manière qui améliore la qualité de vie et renforce les citoyens, les communautés et les gouvernements des Premières Nations;
 - mettre immédiatement en place un processus qui ferait participer les Premières Nations aux procédés réglementaires fédéraux de supervision des grands projets, par exemple **l'annexe 2** du *Règlement sur les effluents des mines* de la *Loi sur les pêches*;
 - entamer des consultations en bonne et due forme sur la politique, les initiatives et les programmes concernant l'environnement.





D. SÉCURITÉ

Soutenir des communautés sûres et saines

Il est triste de constater qu'un nombre trop important de citoyens des Premières Nations ne se sentent pas en sécurité dans leur logement et leur communauté. Il ne s'agit pas seulement de violence ou d'actes criminels. Les citoyens ne font pas confiance à la qualité de l'eau du robinet et ne se sentent pas en sécurité dans leurs logements à cause de la moisissure croissante ou du risque d'incendie, en particulier dans les communautés aux prises avec des systèmes d'intervention d'urgence défectueux, lorsque de tels systèmes existent. Les familles craignent en permanence que l'un(e) des leurs ne tombe malade en raison de l'accès limité à services médicaux ou la perspective de voir l'un(e) des leurs obligé(e) de quitter la communauté pour accéder à ces services. Certains citoyens ne se sentent pas en sécurité car ils ont de la difficulté à se procurer des aliments fiables en raison de leur éloignement. Dans les centres urbains, les citoyens ne se sentent pas en sécurité car ils n'ont pas accès à un logement sain ou approprié.

Les Premières Nations se lancent sur la voie d'un changement positif et de la réédification de leurs nations. Cependant, ce changement est freiné par l'absence de sécurité ressentie par les personnes, les familles et les communautés.

Faits à prendre en considération :

- Actuellement, environ 44 % des habitations du parc immobilier des communautés des Premières Nations requièrent d'importantes réparations et 15 % doivent être carrément remplacées. D'après des estimations, il est nécessaire de construire 85 000 nouvelles unités pour diminuer le surpeuplement et combler le retard.
- D'après les chiffres actuels, 49 communautés sont équipées d'installations de distribution d'eau présentant des risques graves et 114 communautés font l'objet d'un avis relatif à la consommation d'eau. Quatre d'entre elles sont visées par un avis d'interdiction d'en consommer.
- D'après l'enquêteur correctionnel, « alors que de 1996 à 2004, le nombre de détenus sous responsabilité fédérale a diminué de 12,5 % au Canada, le nombre de citoyens des Premières Nations incarcérés dans les établissements fédéraux a augmenté de 21,7 %, soit un écart de 34 % entre les détenus autochtones et les détenus non autochtones ».
- Entre 1996 et 2004, le nombre de délinquantes membres des Premières Nations incarcérées dans des établissements fédéraux a augmenté de 74,2 %. Le coût annuel d'incarcération d'une délinquante membre des Premières Nations (348 810 \$) est équivalent au financement d'un programme universitaire de trois ans pour cinq étudiants.
- Le risque qu'un jeune autochtone se retrouve en détention est presque huit fois plus élevé que pour un jeune non autochtone. Au Canada, 90 % des jeunes travailleuses du sexe en milieu urbain sont des jeunes filles autochtones de moins de 18 ans.





Our Communities
Our Nations
Our Voice



www.afn.ca

- Les blessures sont la principale cause de mortalité parmi les enfants, jeunes et jeunes adultes autochtones. Parmi les adolescents autochtones, le taux de mortalité à la suite d'une blessure est près de quatre fois supérieur à celui de l'ensemble de la population canadienne.
- Les jeunes des Premières Nations sont de cinq à sept fois plus nombreux que les jeunes autres Canadiens à mourir par suicide.
- Les résultats alarmants en matière santé se perpétuent parmi les Premières Nations. Parmi les adultes, 21 % souffrent de diabète. Nos communautés comptent 33 fois plus de cas de tuberculose que l'ensemble de la population canadienne. Plus de 70 % des citoyens des Premières Nations sont victimes de surpoids. Le taux de mortalité infantile est le double parmi les Premières Nations. Les citoyens des Premières Nations fument toujours beaucoup plus que la moyenne canadienne – près de 60 % de fumeurs occasionnels.

Un gouvernement soutenant les Premières Nations s'engagerait à :

- travailler avec les Premières Nations à l'étude des causes profondes et des conséquences subies par les communautés saines en élaborant et en soutenant un **plan de santé des Premières Nations**; un tel plan permettrait de combler les écarts en matière de santé et de financer durablement les services de santé des Premières Nations en fonction des coûts réels, dont les services de santé non assurés (SSNA);
- travailler avec les gouvernements des Premières Nations à la mise en œuvre d'un plan d'action national destiné à **mettre fin à la violence envers les femmes des Premières Nations**;
- Mettre en place un **fonds d'aide à la justice pour les Premières Nations** qui aiderait nos citoyens à obtenir un soutien juridique et à accéder aux tribunaux;
- Prendre immédiatement des mesures pour renforcer les **réseaux de services d'urgence des Premières Nations** – incendie, intervention médicale, services de police – et veiller à la mise en œuvre de plans coordonnés par différentes administrations dans l'ensemble du pays par l'intermédiaire d'ententes pluriannuelles stables;
- Négocier immédiatement **des accords et protocoles solides avec toutes les provinces et tous les territoires afin d'assurer le respect du Principe de Jordan** — cela signifie que les enfants des Premières Nations n'auront pas à subir des retards ou des interruptions dans les services de soins de santé essentiels pendant que les gouvernements se disputent pour savoir qui paiera la facture;
- **Financer la construction de routes praticables pendant toute l'année** afin de s'assurer que toutes les communautés aient accès en tout temps à des fournitures, à des services et à un soutien d'urgence;
- **Financer des services de transition dans les centres urbains**, tels que les Centres d'amitié, qui aident les citoyens des Premières Nations et qui les protègent contre tout enrôlement dans des bandes criminelles;
- Investir dans les infrastructures et systèmes permettant d'offrir un accès durable et universel à une **eau de qualité** aux Premières Nations;
- Travailler avec les Premières Nations à l'élaboration d'une **stratégie globale sur la santé mentale et la toxicomanie** qui contribuerait à une plus grande sécurité communautaire et à une baisse des taux d'incarcération;
- Soutenir l'élaboration d'une **stratégie sur le logement durable** comprenant des investissements garantis dans les logements des communautés des Premières Nations et des soutiens ciblés visant des logements accessibles aux Premières Nations dans les centres urbains;
- Soutenir un investissement durable et à long terme dans les services de soins de santé non assurés.

